

Assemblée générale de l'association

Rapport d'activité 1998

L'Association

À la fin de l'année 1998, l'Association des bibliothécaires français comptait 3 479 adhérents à jour de cotisation et inscrits dans l'une des deux sections, Bibliothèques publiques ou Étude et recherche, et dans l'un des vingt et un groupes régionaux.

Une certaine baisse des adhérents est à noter : en effet, à la fin de l'année 1997, l'Association des bibliothécaires français comptait 3 592 adhérents.

En 1998, la répartition s'effectue de la manière suivante :

- section Bibliothèques publiques : 2 778 adhérents (79,85 %) ;
- section Étude et recherche : 701 adhérents (20,15 %).

Notons cette année un recul relatif de la SER par rapport à la section BP. En 1997, 2 804 adhérents (78 %) appartenaient à la section des Bibliothèques publiques et 788 adhérents (22 %) à la SER. En 1996, 2 530 adhérents (77,9 %) appartenaient à la section des Bibliothèques publiques et 716 (22,1 %) à la SER.

La vie des sections

Conformément aux statuts de l'Association, chacune des deux sections présentera son rapport moral et financier un mois avant notre assemblée générale et rendra compte de manière détaillée de ses activités pour l'année écoulée pendant le congrès, au cours des différentes assemblées générales des sections et sous-sections.

Notons toutefois que :

- Le jeudi 23 avril 1998, la SER a organisé une réunion d'information sur « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'IFLA sans avoir jamais osé le demander », avec la participation de Christine Deschamps, présidente de l'IFLA.

Par ailleurs, la bibliothèque municipale de Strasbourg a accueilli la Journée nationale et régionale de la SER le 5 octobre 1998. Une soixantaine de personnes ont suivi les interventions et débats structurés autour du thème « Patrimoine et conservation ». Les communications seront publiées dans un prochain *Bulletin*.

Fin 1998, la sous-section des bibliothèques d'art comptait 111 adhérents.

Les activités de la sous-section des bibliothèques d'art se poursuivent, toujours aussi riches et denses, avec de nombreuses initiatives et projets sur les plans tant national qu'international.

- Quant à la section des Bibliothèques publiques, elle n'a pas organisé cette année de journée d'étude mais, en collaboration avec le bureau national, elle s'est beaucoup investie dans le dossier « Droit de prêt », le dossier « Pour une loi concernant les bibliothèques » ainsi que le dossier « Concours, formation et statuts ».

La sous-section des bibliothèques d'hôpitaux comptait fin 1998 36 adhérents. Depuis deux ans, en collaboration avec les présidents des groupes régionaux ABF, elle a initié un travail de recensement des bibliothèques d'hôpitaux. Cette activité a un double objectif : mieux connaître la situation actuelle des bibliothèques d'hôpitaux, et faire connaître plus largement l'existence et les activités de la sous-section au sein de la section des Bibliothèques publiques. La sous-section travaille également à la rédaction d'un texte qui serait un guide pour aider à la création de bibliothèques dans les hôpitaux.

La vie des groupes régionaux

Les groupes régionaux continuent à déployer une activité importante, que ce soit dans le cadre de la formation ABF au diplôme d'auxiliaire de bibliothèque ou dans des réflexions autour du métier. Journées d'étude, visites professionnelles, séminaires, rencontres se multiplient en régions, et connaissent toujours un grand succès.

Tout adhérent qui le souhaite peut ainsi mettre à jour ses connaissances, rencontrer des collègues, participer aux thèmes de réflexion de l'Association.

De plus, plusieurs groupes font paraître un bulletin régional. Ainsi, à son tour, le groupe Aquitaine fait désormais paraître le « Bulletin de liaison de l'ABF Aquitaine ».

La *Note d'information* a régulièrement annoncé toutes les initiatives et activités des groupes régionaux.

Le fonctionnement statutaire national

C'est le groupe Languedoc-Roussillon qui a accueilli cette année le Séminaire des groupes régionaux. Ce séminaire s'est tenu les 16 et 17 janvier derniers à Nîmes, où le

groupe régional et l'équipe de la médiathèque du Carré d'art nous ont réservé le meilleur accueil. Nous tenons à nouveau à les remercier ici. Quinze groupes régionaux étaient représentés sur les vingt et un que compte l'ABF. Cette rencontre a confirmé encore une fois la vie importante de notre association à l'échelon régional. Outre l'échange d'informations sur les activités de chacun, ce séminaire a aussi permis de débattre autour des thèmes d'intérêt qui mobilisent actuellement notre profession : loi sur les bibliothèques, droit de prêt, acquisitions dans les bibliothèques, budgets des bibliothèques, relations avec les élus, formation ABF, emplois-jeunes, statuts et formations.

Le Congrès national est un moment important de la vie de l'Association. C'est un moment statutaire, puisque s'y tiennent les assemblées générales des sections et l'assemblée générale de l'Association. C'est aussi un moment de rencontre, où les adhérents peuvent s'exprimer sur le fonctionnement de l'ABF et l'ensemble des préoccupations de la profession.

En mai 1998, notre Congrès national a eu lieu à Bourges, chef-lieu du Cher, où le groupe ABF de la région Centre nous a réservé un accueil dont tous les congressistes se souviendront longtemps : chaleur et amitiés aidées par un soleil radieux, dans une ville superbe. Une atmosphère studieuse et pourtant détendue a marqué ces trois jours de rencontres et de discussions. Ce congrès était consacré au thème « Bibliothécaire acteur du changement ». Durant trois jours, il a été question des évolutions du métier, des statuts (encore !), des formations initiales et continues (toujours !), des nouveaux emplois, des nouveaux métiers, autrement dit des « emplois-jeunes ». Le thème général du colloque a été abordé largement, sinon traité, car peut-on sérieusement traiter à fond une thématique par essence en mouvement ? Le changement est permanent, les évolutions également. Aux bibliothécaires de s'y adapter et d'évaluer pour intégrer au mieux le changement dans les pratiques professionnelles, car les lecteurs n'attendront pas !

Dans les assemblées générales des sections et à l'assemblée générale de l'Association, des débats animés ont conduit au vote de cinq motions. Leur objet est au cœur des préoccupations de notre profession :

- motion sur la censure ;
- motion sur le droit de prêt ;
- motion sur la liberté d'expression et de diffusion ;
- motion de soutien aux professionnels et acteurs culturels ;
- motion sur les bibliothèques de l'Université.

Ces motions ont été envoyées aux administrations concernées et ont été à la base des démarches que le

bureau national a entreprises auprès des autorités gouvernementales, mais les problèmes soulevés n'ont pas aujourd'hui trouvé de solution réelle.

En ce qui concerne le fonctionnement des instances de l'ABF, il a été d'une grande régularité. Le conseil national s'est réuni quatre fois en 1998. Le bureau s'est retrouvé très régulièrement, quasiment tous les mois. Toutes les réunions ont fait l'objet de comptes-rendus : chaque adhérent de l'ABF peut se les procurer auprès du président de sa section ou de son groupe, et bien entendu au siège de l'ABF.

Le fonctionnement du secrétariat permanent

Fin janvier 1998, l'ABF a déménagé dans de nouveaux locaux. Situés au 31, rue de Chabrol, dans le X^e arrondissement (métro Poissonnière ou Gare de l'Est), ces locaux offrent après quelques travaux, sur une superficie de 136 m², des possibilités de travail intéressantes. Ce changement de siège social a permis une meilleure organisation du travail des permanents et des différentes commissions thématiques. Il a été aussi l'occasion de mettre en place un réseau, et un outil plus rationnel et cohérent au niveau informatique. Par ailleurs, les missions de chacune des secrétaires de l'ABF ont été précisées. Cela a conduit à une extension des horaires de travail d'Odile Fey et d'Olivia de La Panneterie. Dominique Pradat, en plus de ses tâches habituelles, suit désormais la coordination administrative du *Bulletin*.

Les activités en 1998 et la politique générale de l'Association

La formation professionnelle

La formation élémentaire ABF d'auxiliaire de bibliothèque représente une activité de plus en plus importante au sein des groupes régionaux.

Saluons cette année l'ouverture du trentième centre de formation ABF. En effet, Sylvie Hamzaoui, de la BM de Reims, est responsable de ce centre de Champagne-Ardenne ouvert pour l'année scolaire en cours. Ce centre participera à la formation des personnels des futures bibliothèques municipales à vocation régionale : Châlons, Reims et Troyes, et de petites communes.

En 1998, vingt-quatre centres ont assuré la formation élémentaire ABF d'auxiliaire de bibliothèque ; 652 élèves se sont présentés à l'examen et 615 ont été reçus dont 43 avec la mention très bien.

La commission pédagogique se réunit très régulièrement et a mis en place des groupes de travail qui ont pour objectif de réaliser chacun un livret pédagogique. Ainsi, le livret de catalogage a été apprécié et utilisé par les élèves et les enseignants de la plupart des centres. Le livret de bibliographie est en cours de rédaction.

À raison de deux ou trois réunions par an, le conseil de perfectionnement contribue aussi à garantir la cohérence et la structuration rigoureuse de cette formation déconcentrée. Ainsi, suite au dernier conseil de perfectionnement, rassemblant tous les responsables de centre ABF, quelques évolutions concernant l'examen ont été décidées. Elles concernent le catalogage, la bibliographie et la place des bibliothèques d'étude et de recherche dans la formation.

Par ailleurs, l'ABF a été sollicitée par le ministère de la Coopération pour organiser des stages et des propositions de plans de formation notamment au Cameroun.

Travaux des commissions thématiques et transversales

En 1998, huit commissions thématiques nationales qui préparent et approfondissent des dossiers techniques ont travaillé :

- Commission pédagogique, responsable Pierre Bruthiaux ;
- commission Acquisitions en bibliothèques publiques : relations bibliothécaires/élus, responsable Francine Thomas ;
- Observatoire de l'information bibliographique, responsable Dominique Lahary ;
- commission Coopération et développement, responsable Françoise Danset ;
- commission Droits d'auteur et copyright, responsable Claudine Belayche ;
- commission Relations ABF/adhérents, responsable Martine Pringuet ;
- deux commissions, Structures et contenus des formations, et Une loi pour les bibliothèques, sont « en sommeil », la première par manque de volontaires pour en assurer de façon régulière la charge, la seconde par absence de toute sollicitation ministérielle sur des propositions concrètes.

Pour assurer le meilleur fonctionnement des commissions dans les activités de l'association, et la prise en compte des études et travaux effectués, il a paru utile qu'un membre du bureau national suive plus précisément le travail de chaque commission et assure ainsi la liaison entre elles, le bureau et le conseil national.

Par ailleurs, il a paru indispensable que dans ces commissions tous les types de bibliothèques soient repré-

sentés, car c'est désormais de manière transversale et thématique que doivent être abordés tous les grands dossiers qui préoccupent notre profession.

Chaque responsable de commission présentera un compte-rendu des activités des différentes commissions.

Relations interassociations et interprofessionnelles

En 1998, en la personne de Claudine Belayche, l'ABF a participé à toutes les réunions du Conseil supérieur des bibliothèques.

Par ailleurs, l'ABF participe aux travaux de l'Interassociation ABCD et notamment à ceux concernant les directives européennes en préparation autour des droits d'auteur et de copyright. Au sein de l'Interassociation, Françoise Danset représente l'ABF.

Comme les années précédentes, l'ABF a tenu un stand au Salon du livre de Paris et a participé à la table ronde organisée à cette occasion par *Livres Hebdo* au sujet de la loi sur les bibliothèques.

L'ABF a également tenu un stand au Salon du livre de jeunesse de Montreuil.

En collaboration étroite avec l'Association des libraires spécialisés pour la jeunesse, la remise des prix Sorcières a été organisée en 1998 par l'ABF pour la 10^e année consécutive. Une commission composée de bibliothécaires jeunesse se réunit désormais cinq ou six fois dans l'année à l'ABF. Son travail est de constituer une liste d'ouvrages pour la jeunesse qui seront présentés aux bibliothèques.

Les 3, 4 et 5 avril 1998 ont eu lieu les premières rencontres de la liste Biblio. fr, liste de diffusion sur le Web créée en 1993, et reliant les professionnels des bibliothèques. L'ABF a participé à ces rencontres. Cela nous a donné l'occasion de reparler du droit d'auteur, des droits d'usage, des documents numérisés, de conventionnement et de « consortium ».

Fin août 1998, l'ABF a en outre participé à l'université d'été organisée par la FFCB sur le thème « Les bibliothèques et la culture face aux pressions politiques ».

L'ABF a été invitée et a participé aux congrès ou journées d'étude nationales de l'ADBDP, de l'ADBU, de l'ACB et de l'ADBS, toutes associations complémentaires de la nôtre.

Enfin, l'ABF a également participé au congrès de nombreuses associations étrangères : American Library Association, Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses, Association des bibliothèques allemandes...

Relations internationales

L'ABF participe aux activités d'associations au niveau européen ou international, ou y adhère.

L'ABF est membre d'EBLIDA (European Bureau of Library, Information and Documentation Associations), association européenne qui a été créée pour tenter de défendre le point de vue des bibliothèques auprès des instances européennes, en particulier dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit des bibliothèques publiques à diffuser les publications sur tous supports.

Actuellement, Martine Blanc-Montmayeur et Pascal Sanz représentent l'ABF au sein d'EBLIDA. Les mandats devront être revus en 1999, lors du renouvellement du comité exécutif d'EBLIDA.

L'ABF participe aux réunions et travaux de l'IFLA et, depuis quelques mois, du FAIFE (Free Access to Information and Expression), forum sur la liberté d'expression dans les bibliothèques. Des échanges réguliers d'information ont lieu avec ce forum sur la situation en France.

L'ABF est membre actif du Comité français IFLA, association loi 1901, qui a pour objectif principal de développer la participation française et francophone aux travaux de l'IFLA.

Par ailleurs, l'ABF participe aux travaux du CFPPA (Comité français de pilotage du plan d'action pour les bibliothèques de la Communauté européenne), qui tente de développer la connaissance des projets européens par les bibliothèques.

Activités éditoriales

• **Le Bulletin d'informations de l'ABF** : fin 1998, le *Bulletin* comptait 905 établissements abonnés, dont 148 à l'étranger.

Notons cette année une réelle augmentation des établissements abonnés à l'étranger. En effet, fin 1997 nous en comptons 85.

Désormais, le *Bulletin* est pris en charge par l'atelier Michel Ganne, qui assure la mise en page, la relecture, les relations avec l'imprimeur... Maud Espérou continue de coordonner le suivi de notre *Bulletin*, assistée de Dominique Pradat pour la coordination administrative.

• **La plaquette Emplois publics des bibliothèques : concours et formations** rencontre un succès important et a fait l'objet d'une nouvelle édition mise à jour en septembre 1998.

• **Le Métier de bibliothécaire** a fait l'objet d'un nouveau tirage, les premiers 10 000 exemplaires étant épuisés. Cette réimpression de la 10^e édition s'est accompagnée d'une mise à jour en juin 1998. Aujourd'hui la question se pose d'une remise à jour complète, voire d'une refonte totale, compte tenu notamment de la publication des livrets pédagogiques. Un comité de pilotage sera chargé de concevoir cette nouvelle édition.

• **Le Répertoire des bibliothèques spécialisées** : ce répertoire publié à l'automne 1994 est épuisé et des commandes continuent d'arriver. Une nouvelle édition s'impose, comprenant des mises à jour pour les bibliothèques déjà recensées et l'entrée de bibliothèques qui n'avaient pas répondu à l'enquête, qui avaient échappé au recensement ou qui viennent d'être créées. La 2^e édition de ce répertoire, comme la précédente préparée par Maud Espérou, devrait paraître courant novembre 1999.

• **Les Sources de l'histoire de l'art** : une remise à jour est en cours, son édition est programmée pour 1999. Y travaillent Nicole Picot et Marie-Claude Thompson, en relation avec la sous-direction de l'inventaire.

• **La Note d'information** : c'est un support d'informations ponctuelles sur la vie de l'Association et de la profession, alors que le *Bulletin* assure le relais pour des informations plus importantes. La Note d'information a fait cette année l'objet d'une parution trimestrielle.

• **L'ABF sur Internet** : le site Web ABF est très consulté par nos collègues étrangers. Dominique Lahary, en coordination avec le bureau national, et désormais avec l'aide d'Odile Fey, assure l'intégration des informations, la coordination et la mise à jour du site.

• **Guide de gestion d'un groupe régional** : la commission Relations ABF/adhérents a mis au point la première édition de ce guide, qui est promis à une actualisation régulière. Il a été envoyé début octobre 1998 aux vingt et un présidents des groupes régionaux.

Les dossiers en cours

Quels ont été les dossiers de fond traités par l'association ?

Toujours et encore... les statuts, les concours, la formation...

Nous continuons à alerter, à expliquer les dysfonctionnements induits par les statuts et formations de la filière culturelle territoriale. Nos initiatives tous azimuts commencent à être entendues. Au CNFPT, nous participons à un groupe de travail « Métier » et au suivi de la formation de conservateur. Au CSB, la formation des personnels de bibliothèque est un thème de travail relayé enfin par la DLL. À la DGCL, le dossier « révision des dysfonctionnements » est traité au plus haut niveau.

Mais le plus important aujourd'hui est d'agir pour une refonte totale, une véritable adaptation des statuts au métier. Un dossier spécial du Bulletin sur ce problème est en cours.

Droit de prêt

M. Jean-Marie Borzeix, chargé d'une mission sur le droit de prêt, a rendu son rapport à Mme Trautmann, ministre de la Culture, à la veille du 14 juillet 1998.

L'ABF a été destinataire de ce rapport, « La question du droit de prêt en bibliothèque », et a immédiatement réagi en publiant des éléments de réponse au droit de prêt préconisé par ce rapport.

Concernant ce dossier, le bureau national a entrepris de nombreuses démarches : entrevues au cabinet du ministre, à la Conférence des présidents d'université, à la Fédération nationale des collectivités locales pour la culture (FNCC), courriers au Syndicat national des secrétaires généraux et directeurs généraux des collectivités territoriales, aux élus locaux, aux associations de consommateurs... Dernièrement, le ministère a enfin pris l'initiative de réunir éditeurs, auteurs et bibliothécaires pour les écouter débattre ensemble. Ce fut fort instructif ! La discussion a repris, plus agressive que jamais, de la part de certains éditeurs.

En tout état de cause, l'ABF réaffirme que le droit de prêt n'est pas la solution aux problèmes des auteurs et des éditeurs de livres.

Aujourd'hui la balle est dans le camp du législateur, qui devra auparavant régler les points juridiques et

convaincre les élus locaux, très réservés sur la perception d'une nouvelle taxe, et encore plus réservés sur le fait qu'elle pourrait en définitive retomber sur le poids des finances locales. Élus locaux qui, pour certains, osent encore défendre cette notion qui semble démodée de l'accès libre et gratuit à un service public de l'information et de la culture.

Loi sur les bibliothèques

Après l'annonce au congrès de Bourges que la loi était en bonne voie (Mme Chatenay-Dolto, représentant le directeur du Livre et de la lecture), Mme Trautmann disait à Jean Lebrun, sur France-Culture, le 7 juillet 1998, que la loi sur les bibliothèques était « presque bouclée » et qu'elle comptait la présenter début 1999.

Nous savons qu'un texte existe, qu'une consultation juridique a été demandée à Henri Comte, professeur de droit public et auteur d'une thèse sur les bibliothèques publiques qui fait autorité. Mais, à cette date, l'ABF n'a été saisie d'aucune demande de concertation sur quelque texte que ce soit, malgré plusieurs demandes et les engagements répétés de la Direction du livre et de la lecture. Il paraît en tout cas très clair que, si loi il y a, elle ne concernera en l'état actuel des choses que les bibliothèques des collectivités territoriales, ce qui est évidemment très loin des souhaits exprimés par notre association.

Copyright, droits d'auteur

Devant l'importance prise par ce dossier depuis 1992 (droit de prêt, droit sur les documents numérisés...), il nous a semblé qu'un travail de veille et d'intervention devait être mis en œuvre spécifiquement : c'est l'objet de la commission nationale Droits d'auteur et copyright, qui travaille en relation avec les autres associations françaises ou étrangères (EBLIDA, notamment).

Les nouveaux modes de transmission et d'utilisation du document que permet leur numérisation bouleversent le paysage de la documentation. Au terme des nouvelles réglementations, on s'achemine vers la perception de revenus liés non plus ou non seulement à la vente d'un document, mais à son utilisation.

Ainsi, tout acte lié à la transmission électronique et à la visualisation sous différentes formes, et en particulier sur écran, serait assimilé à un acte de copie ou de représentation, donc soumis à des droits. Le Parlement européen a adopté le 10 février 1999 une directive sur l'harmonisation de certains aspects des droits d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information, présentée par la DG XV, qui dans sa rédaction actuelle assimile sans ambiguïté tout acte de transmission et de simple visualisation d'un document électronique à un acte de copie, ou de prêt, ou de communication au

public, donc soumis dans tous les cas à perception de droits. Et qui refuse le principe général d'exemption pour les bibliothèques. Position plus dure que celle du deuxième traité de la convention de Berne, car elle contribuerait à aligner le droit d'auteur sur les droits voisins, et parce qu'elle repose avant tout sur une analyse commerciale.

Un dossier tiré à part « Bibliothèques, droits d'auteur et droits voisins », élaboré par Françoise Danset et Claudine Belayche, diffusé à tous les adhérents, donne toutes indications pour se repérer dans ce maquis législatif et réglementaire.

En tout état de cause, face à ce dossier, une position commune des associations et des institutions ainsi qu'une nécessaire union dans les démarches s'imposent. C'est ainsi que l'ABF a participé activement à la journée d'étude de l'Interassociation ABCD en décembre 1998 sur le thème « L'accès à l'information : à quel prix ? ».

Les acquisitions en bibliothèque : les pressions des élus du Front national

Le bureau national élu en mai 1997 à Bordeaux a demandé à Francine Thomas, secrétaire générale adjointe, de réunir et d'animer une commission de travail « Acquisitions en bibliothèques publiques ». Les travaux de la commission sont aujourd'hui terminés pour la mission qui avait été confiée par la présidente à Francine Thomas et aux membres de ce groupe de travail : définir un guide de travail au quotidien sur les acquisitions et donner quelques conseils utiles aux collègues qui se trouveraient en butte à des volontés politiques ou autres intervenant sur ce champ de leur travail. Ce texte a été approuvé par le conseil national du 19 octobre 1998. Il a été diffusé à tous les adhérents et

est disponible à l'ABF. Ce document est une étape importante pour la vie de l'Association. Il doit permettre que la réflexion sur ces questions se poursuive sans que la vigilance se relâche. D'ailleurs, l'accueil favorable qui a été réservé à cette plaquette « Acquisitions et bibliothèques de service public » démontre combien ces questions sont au cœur de notre métier, quel que soit le type d'établissement où nous travaillons.

Concernant ce dossier nous tenons à remercier ici la Sveriges Allmana Biblioteksforening, Association générale des bibliothèques de Suède, qui nous a adressé un soutien pour nos actions concernant la liberté d'expression dans les bibliothèques. Le prix Stig Dagerman est accordé à cette association pour sa contribution à la défense de la « promotion de la lecture et de la littérature, de l'éducation et de la culture, des médias traditionnels et nouveaux ». Mme Tina Lindemann, présidente de cette association, a décidé d'en offrir le bénéfice à l'ABF, en considération de son action en faveur de la liberté d'expression. Il s'agit d'une somme de 25 000 couronnes suédoises. Nous remercions très sincèrement et avec beaucoup d'émotion tous nos collègues suédois du souci qu'ils ont montré pendant les trois dernières années pour nos préoccupations autour des bibliothèques et de leurs bibliothécaires soumis à des pressions politiques dans des villes gouvernées par des municipalités du Front national.

Enfin, au moment de conclure ce rapport, il convient de souligner que tout le travail accompli pendant cette année 1998 n'a été rendu possible que par l'activité constante et efficace du secrétariat permanent, des membres du bureau national, du conseil national, des commissions thématiques, des groupes régionaux... Nous les remercions chaleureusement.